



132 Avenue Franklin Roosevelt – Le Carnot – 69500 BRON

Tél : 04 72 33 09 85

secretariat-adsfp@orange.fr

Site Web : www.adsfp.fr

Séminaire sur l'accompagnement des familles en institution

Programme 2018

Objectifs

Permettre aux participants de formaliser l'impact de la réalité institutionnelle, du groupement et de la spécificité du handicap, de la maladie ou des troubles du comportement sur les difficultés et les échecs rencontrés dans le travail avec les familles.

Public

Psychologues, psychiatres.

Les stagiaires doivent avoir effectué : le niveau 1 «Formation théorique à la thérapie familiale psychanalytique ».

Modalités de fonctionnement

Dates : 26 et 27 janvier 2018 puis 9 et 10 mars 2018

Horaires : de 9 h à 13 h et 14h15 à 18h15 les vendredis - de 9 h à 13 h les samedis

Lieu : Centre hospitalier Saint Jean de Dieu, 290 route de Vienne 69008 Lyon (Salle de l'Espace-Médical)

Coût

624 Euros pour 24 heures de formation

Intervenants

Catherine GIANESE-MADELAINE, psychologue clinicienne, thérapeute familiale psychanalytique et formatrice ADSPF.

Elodie BUISSON, psychologue clinicien, thérapeute familial psychanalytique et formateur ADSPF.

Déroulement et contenu

Première session

Apports théoriques sur les fonctionnements institutionnels

Nous reprendrons notamment la notion de sociabilité syncrétique selon Bleger (1988), celle d'appareil psychique groupal selon Kaës (1976), celle d'appareil psychique familial d'après Ruffiot (1981). La notion d'institution sera abordée à partir des travaux de Fustier P. (1999).

Outils méthodologiques

- Exposés théoriques par les formateurs
- Etude des textes de J.-P. Pinel sur « la dé-liaison pathologique des liens institutionnels » et de G. Gaillard sur « la généalogie institutionnelle et les écueils du travail d'historicisation ».

Travail clinique en sous-groupes

- Travail sur le repérage par les stagiaires des fonctionnements institutionnels à partir de la place donnée aux familles des personnes accueillies : dans les représentations explicites et implicites circulant dans leurs institutions, dans les dispositifs proposés par l'institution.

Deuxième session

Deux axes seront envisagés :

1 - Un outil : le dispositif analyseur

Nous nous centrerons sur la nécessité pour les institutions d'analyser ce que proposent leurs dispositifs pour mieux saisir les problématiques familiales qui s'y déposent.

2 - Le transfert subjectal et ses modalités de déploiement entre les professionnels

Nous travaillerons autour de la question du lien groupal tel qu'il se reproduit en écho de la famille dans l'institution. Nous travaillerons particulièrement le concept de transfert subjectal de B. Penot (1989).

L'institution peut fonctionner selon deux destins possibles : soit elle produit un système défensif par rapport aux dépôts qu'elle reçoit des familles ; soit elle s'efforce d'élaborer la défaillance à laquelle elle se trouve confrontée lorsque les professionnels arrivent à constituer une groupalité psychique pour penser une situation. Ils peuvent alors analyser, à travers leur inter-transfert, ce qui se dépose sur chacun des liens familiaux. Ce repérage des enjeux du lien permet d'éviter leur reproduction en miroir. Il ouvre des possibilités d'évolution et de transformation de ces liens selon des modalités mieux adaptées.

Outils méthodologiques

- Situations cliniques apportées par le formateur et par les participants.
- Etude d'un texte extrait du livre : *Figures du déni* de B. Penot, Erès (chap. 6 : « le cas Joël »).
- Travail à partir du texte d'E. Grange-Ségéral et F. Fustier : « Pour une clinique de l'institution » in *La Protection de l'Enfance*, F. Batifoulier et coll. Dunod, 2008, chap. 41, 773-814.

Modalités d'évaluation de la formation

Une feuille d'émargement est signée par le stagiaire et le formateur à chaque journée de formation.

Un bilan de la formation est effectué en groupe à l'issue de la formation. Un entretien avec le formateur référent évaluera la capacité du stagiaire à utiliser dans sa pratique professionnelle les apports sur les fonctionnements institutionnels dispensés dans ce séminaire de perfectionnement.

Sanction : validation du séminaire.

Une attestation de formation accompagnée d'une attestation de présence est délivrée au stagiaire.

Conditions d'inscription

Une demande d'inscription doit être adressée au moins trois mois avant le début de la formation.

Une demande d'inscription doit être adressée au moins trois mois avant le début de la formation.

Responsable du cursus de formation : F. Siboni.

Pour tous renseignements s'adresser au secrétariat : secretariat-adspf@orange.fr